



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2016-48**

**Objet : Délibération portant approbation de la Saison communautaire 2017 culturelle**

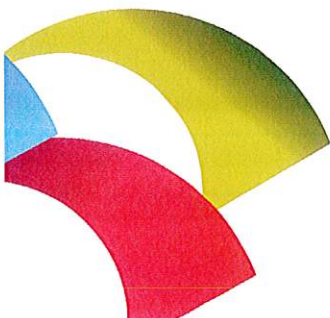
Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4	L'an 2016, le 13 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis au « carré des forges » à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	01/XII/2016		
Date d'affichage	02/XII/2016		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : <b>Bertrand GAUTIER</b>			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac		
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGÜEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-48-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016



N° 2016-48

**Objet : Délibération portant approbation de la Saison communautaire 2017 culturelle**

Vu les statuts de la Communauté de communes

Considérant les travaux de la commission compétente

Considérant les travaux de la commission des finances en date du 22 novembre 2016

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2016

La commission culture, amenée à repenser l'organisation et l'articulation des manifestations a fait preuve de rigueur mais aussi de créativité.

Marquée par la richesse artistique, et une programmation audacieuse, la saison culturelle 2016 de la Communauté de communes a connu un énorme succès avec ces 5 temps fort que sont « la fête communautaire de la Musique », le « festival communautaire des coteaux bordelais », le « Mai musical », Le « Jazz sur les Coteaux » et au « Fil des bibliothèques ».

Le budget de l'ensemble de ces manifestations, et de la communication inhérente, s'élève à environ 59 400 € (pour des inscriptions au budget primitif de 56 000 €)

Le fil conducteur de toutes ces actions est d'impliquer systématiquement dans le Comité de pilotage et d'organisation des manifestations des acteurs venant de toutes les communes du territoire. Quel que soit le lieu d'une action, celle-ci n'est plus l'œuvre d'une commune mais celle de tout un territoire : les Coteaux bordelais.

De même, la Communauté de communes impose le principe de la gratuité des animations ainsi mises en œuvre. Cette formule fait le succès de la saison des Coteaux auprès des élus, des bénévoles, des membres des associations et du public. L'engagement de tous permet aussi de garantir la gratuité des animations tout en restant dans un budget particulièrement raisonnable pour la Communauté de communes.

Sur le plan culturel, la commission propose :

La programmation culturelle annuelle est diversifiée et éclectique. La pérennité de ces actions permet aujourd'hui, grâce aux travaux de la commission, non seulement de se diversifier mais aussi de se professionnaliser.

Pour 2017 une répartition des manifestations sur les Coteaux en proposant dès le mois d'avril :

1. Le « Jazz sur les Coteaux » avec un quatuor professionnel à Camarsac.
2. Un Mai musical, avec cette année, 6 spectacles ou concerts qui sont proposés sur les communes de Bonnetan, Carignan, Croignon, Pompignac, Tresses et Salleboeuf (PESMD pour un concert gratuit). La programmation reste dans un registre classique lyrique. Les représentations sont assurées par des formations de professionnels (chanteurs, danseurs et instrumentistes). La commission poursuit sa recherche de concerts de qualité, plébiscités par un public de connaisseurs.
3. La fête de la Musique se déroule sur Salleboeuf. Cette année encore de nombreux groupes pourront se produire sur les trois scènes installées en extérieur et à l'église Sainte Marie. Afin de valoriser cette manifestation, tous les groupes en extérieur sont accompagnés par des régisseurs professionnels, permettant de mettre en valeur les nombreux talents locaux voire plus.  
La commission propose l'organisation de la fête de la musique le vendredi 23 juin 2016.
4. Le festival des coteaux bordelais à Fargues Saint Hilaire, nouveau concept, sera reconduit en 2017 sous le signe de la convivialité, avec une tête d'affiche. La commission est particulièrement attentive aux propositions des producteurs.  
Elle est prévue le 9 septembre 2017.

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-48-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016

5. Au Fil des Bibliothèques

Organisation du prix du roman jeune public par les représentants des médiathèques du territoire sous la conduite de la commission. Projet qui a débuté en 2016 et qui se terminera en juin 2017. Avant tout engagement, le prochain projet devra être soumis à la commission pour validation.

**Il est proposé au Conseil communautaire de valider les manifestations ci-dessous proposées par la commission culture**

- a. Le « Jazz sur les Coteaux »
- b. Le « Mai Musical »
- c. La « Fête communautaire de la Musique »
- d. Le « Festival communautaire des Coteaux »
- e. « Au Fil des Bibliothèques » ;

pour un montant 66000 € y compris la communication.

La sécurité mise en place dans le cadre du plan Vigipirate sera de l'ordre de 2 500€ pour la fête de la musique et le Festival des Coteaux si la nécessité est maintenue.

Ce budget permet de proposer des artistes professionnels sur toutes les communes sans exception.

Afin de compenser l'écart entre 2016 et 2017, la commission propose de faire appel à du mécénat. Le dossier est en cours d'élaboration.

**Après avoir entendu l'exposé**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés:**

de valider l'organisation de la saison culturelle 2017 qui s'organisera notamment autour des temps forts suivants:

- a. Le « Jazz sur les Coteaux »
- b. Le « Mai Musical »
- c. La « Fête communautaire de la Musique »
- d. Le « Festival communautaire des Coteaux »
- e. « Au Fil des Bibliothèques » ;

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 décembre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-48-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016